

Compte rendu de séance

Séance du 10 Mai 2017

L'an 2017 et le 10 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de RAVAUD Véronique Maire.

Présents : Mme RAVAUD Véronique, Maire, Mmes : BELTZER Valérie, LE CLERC Véronique, SERRE Micheline, MM : GILGER Pascal, HANEMIAN Thierry, LAMARRE Mickaël, SKOWRON Patrice

Excusé(s) : M. MASSON Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : Mme LEDGER Catherine à M. GILGER Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 04/05/2017

Date d'affichage : 04/05/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme SERRE Micheline

Mme le Maire ouvre la séance et demande l'ajout d'une délibération (convention avec "Le Greffon") à l'ordre du jour. Le conseil donne son accord.

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

2017/012 : VERGERS DE SAUVEGARDE : Demande de subvention à la région Bourgogne-Franche-Comté

Mme le Maire explique qu'elle voudrait aménager les parcelles communales C 64 et C 65 pour une superficie de 4095 m², en verger de sauvegarde de variétés fruitières anciennes et de contribuer ainsi à la biodiversité.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « vergers de sauvegarde » 2017 proposé par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Mme le Maire présente le plan de financement suivant :

DEPENSES	TTC	HT
- 15 arbres fruitiers et 29 arbustes à petits fruits	3718.92 €	3099.10 €
- 53 m de haie mellifère	6004.12 €	5003.43 €
Total	9723.04 €	8102.53 €
RECETTES		
Subvention région B-F-C		
- Verger = 70 %	2169.37 €	
- Haie 53 m x 20 €/m	1060.00 €	
Fonds propres	6493.67 €	
Total	9723.04 €	

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le plan de financement et sollicite l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté.

2017/013 : TRAVAUX SALLE COMMUNALE : Avenant N° 01 - Lot 4

Mme le Maire informe le conseil qui suite à des modifications concernant l'éclairage, l'entreprise GALLOIS a réactualisé son devis qui s'élève maintenant à 10 346.00 euros HT soit une augmentation de 719.00 euros HT.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil accepte le nouveau devis.

2017/014 : CONVENTION avec l'Association "Le GREFFON"

Mme le Maire explique qui suite au projet de création d'un verger de sauvegarde, la commune doit s'entourer des conseils de l'Association « le Greffon » spécialisée en matière d'arbres fruitiers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la signature de la convention avec « Le Greffon »

Questions diverses :

Voirie 2017 :	Estimation Nièvre Ingénierie	15 672.00 €
	Entr MERLOT	11 648.00 €
	Entr COLAS	18 079.00 €
	prévu BP 2017	17 000.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

En mairie le 12/05/2017

Le Maire
Veronique RAVAUD

